



VALLÈRES

BULLETIN MUNICIPAL : AVRIL 2023

VALL'AIR DE PRINTEMPS



RETOUR EN IMAGES

- FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE 2022 ET DÉBUT D'ANNÉE 2023

MOT D'ÉRIC LOIZON

- "LA CRISE ÉNERGÉTIQUE EST AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS"

VISITER VALLÈRES ET SES ENVIRONS

- TOURISME
- GÎTES
- CHAMBRES D'HÔTES
- RANDONNÉES
- INDRE À VÉLO

RETOUR EN IMAGES

→ Commémoration du 11 novembre

La commémoration du 11 novembre s'est déroulée devant le monument aux morts à 11h00. Nous avons enfin pu retrouver les musiciens de l'Harmonie de Vallères ainsi que les membres de l'association des anciens combattants.



→ Colis des aînés

Tous les Vallérois qui ont répondu favorablement au courrier de la municipalité ont reçu le colis de fin d'année composé de produits issus d'entreprises locales : fromages de chèvre de chez Ma Biquette de Villandry, terrines d'agneau des Morinières, bouteille de Chinon de chez Desbourdes de Panzoult, chocolats de Max Cafés, poires tapées de Rivarennnes et jus de pomme de Vincent Foucault de Vallères. La distribution a été effectuée le samedi 17 décembre.



→ Distribution des sacs jaunes

La distribution des sacs jaunes a eu lieu les samedis 14 et 21 janvier. Pour ceux qui ont manqué ces dates, il leur est possible de venir les récupérer les samedis matins entre 9h et 12h. Attention, les consignes de tri ont évolué depuis janvier 2023.

Pour plus d'informations, nous vous donnons rendez-vous sur le site de la Mairie (rubrique : Services).

RETOUR EN IMAGES

→ Vœux du Maire



La 1ère édition des vœux du maire de ce mandat a enfin pu avoir lieu après les années COVID.

Une rétroprojection a permis de visualiser les réalisations de ces trois dernières années, ce fut également l'occasion de présenter l'équipe municipale issue du scrutin de 2020.

Les investissements 2023 seront soumis à des arbitrages à cause des nombreuses augmentations qui impactent le budget de fonctionnement, tels que les prix de l'énergie qui augmente de 150%, celui de la fourniture des repas de cantine de 15% et bien d'autres encore..

La bonne santé financière de la commune nous permettra de terminer les travaux d'aménagement du centre bourg, de réaliser la rénovation du bâtiment situé au 4, rue de la fosse de l'écu pour y installer l'infirmière et divers projets pour un montant de 740 000 euros.

Depuis le 1er janvier, les consignes de tri ont évolué, il nous faut absolument trier mieux afin de valoriser davantage nos déchets pour tendre à contenir le prix de la gestion de ceux-ci et aussi participer à laisser une planète la plus propre possible pour les générations futures.



A.P.E. : Festivités de Noël

L'association des parents d'élèves a organisé un goûter de Noël le dimanche 11 décembre, dans l'après-midi. La manifestation s'est déroulée dans la salle polyvalente. Les parents bénévoles ont proposé des jeux, un atelier maquillage, une tombola, du vin chaud, des rillons et des crêpes. Les enfants pouvaient se faire photographier avec le père Noël qui leur distribuait des bonbons. A l'extérieur, les enfants ont pu faire le tour du village dans une calèche.

La manifestation a rencontré un vif succès malgré le froid. Nous nous sommes ensuite dirigés vers le City stade à pied. Le défilé était éclairé grâce aux lampions fournis par l'APE. Au City, nous avons pu découvrir le Conte de Noël, offert par la municipalité. Il s'agit du feu d'artifice de la Saint Jean qui a été annulé en raison de la canicule. Les fusées se sont enchaînées entre le conte de Noël et les chants de Noël.



Comité des fêtes

- Samedi 18 juin 2022 : Feu de St-Jean.
- Samedi 10 septembre 2022 : une centaine de convives ont partagé le traditionnel méchoui.
- Dimanche 6 novembre 2022 : le loto gastronomique a fait salle comble et connu un vif succès.
- Vendredi 20 janvier 2023 : Assemblée Générale.



Concours de pétanque du 8 octobre 2022, organisé par l'Association Vallères Pétanque.

Notre concours de pétanque connaît un succès grandissant car pour cette édition du samedi 8 octobre, 28 équipes se sont inscrites soit 56 personnes en doublettes. Les joueuses et joueurs sont venus des clubs et assos des communes de Cheillé, Villaines-les-Rochers, Savonnières, Rivarennnes et Vallères. A noter la participation de 5 équipes mixtes.

Le concours a débuté vers 14h30 et chaque équipe a joué 4 parties (format gagnant-gagnant), à l'issue desquelles un classement a été effectué avant la distribution des lots vers 19h00. 2 équipes seulement ont remporté leurs 4 parties. Un grand bravo à Dominique et Ben qui finissent en 2ème position ainsi qu'à Stéphane et Laurent qui remportent la coupe. Encore une fois, le beau temps a contribué au bon fonctionnement de notre buvette. Comme d'habitude, nous avons partagé le pot de l'amitié dans une ambiance amicale, avant la clôture.

Un grand merci à tous les bénévoles qui nous ont aidé à la préparation des terrains, la gestion de la buvette et le montage et démontage du matériel. Nous vous donnons rendez-vous à l'occasion de notre prochain concours prévu en mai 2023.



Calendrier des manifestations :

- Dimanche 23 avril : Vide grenier (Comité des fêtes)
- Lundi 8 mai : Commémoration / vin d'honneur
- Samedi 17 juin : Feu de la Saint Jean (Comité des fêtes)
- Vendredi 23 juin : Fête de l'école et kermesse (APE)
- Samedi 26 août : Cinéma en plein air
- Samedi 9 septembre : Méchoui (Comité des fêtes)
- Dimanche 5 novembre : Loto (Comité des fêtes)
- Samedi 11 novembre : Commémoration / vin d'honneur
- Samedi 2 décembre : Concert de la Sainte Cécile (Harmonie de Vallères)

VALLÈRES
37190
dimanche 23 avril 2023
18^{ème} VIDE GRENIERS
organisé par le Comité des Fêtes

réservé aux particuliers

dans les rues de Vallères



Restauration : grillades - frites - fougères - sandwiches - crêpes - chichis
Buvette
Respect des règles sanitaires en vigueur

Toilettes

Renseignements et inscriptions :
06 22 16 46 24
cdvalleres@outlook.fr
Bulletin d'inscription téléchargeable sur <http://broccabras.fr>

organisé par 




La roue Tourangelle est passée à Vallères le dimanche 26 mars !!!



L'association musicale : "Harmonie de Vallères"

Cette brochette de passionnés de musique est heureuse de participer à la vie de la commune. Ses airs populaires ravivent nos cœurs et nos oreilles mais ce petit orchestre d'instruments à vent est aussi un merveilleux outil pédagogique. Ce dernier peut permettre aux jeunes, outre la musique, d'acquérir l'apprentissage du sens civique, de la vie en commun et du respect des autres.



A Vallères, ce petit orchestre s'essouffle car il ne possède plus de structure d'enseignement musical. Nous sommes prêts à accueillir à bras ouverts de nouveaux musiciens amateurs, qu'ils soient débutants ou confirmés ! Une formation légère, pratique et efficace peut être envisagée afin d'intégrer rapidement de jeunes musiciens.



- Age minimum : 10 ans (garçons et filles)
- Adultes : tout est possible pour les instruments à vent et les percussions.

Pour tout renseignement : venir le mardi à 20h15 à la salle polyvalente près de la Mairie.



Mairie de VALLÈRES

RENTRÉE SCOLAIRE

2023/2024



Du 20 mars au 20 avril 2023

Inscriptions obligatoires

Dépôt des dossiers par email,
par courrier ou en mairie

INSCRIPTIONS SCOLAIRES :

ENFANTS NÉS EN 2020

NOUVEAUX ARRIVANTS

secretariat@mairiedevalleres.fr

02 47 45 45 44



Mairie de Vallères

1 Place de la Mairie
37190 VALLÈRES

02 47 45 45 44

secretariat@mairiedevalleres.fr

La commune aide à la destruction des nids de frelons asiatiques



Une aide financière de la commune existe pour aider les particuliers qui doivent faire détruire un nid.

Que faire si vous découvrez un nid de frelons asiatiques ?

S'il est situé sur le domaine public, c'est la mairie qui a la responsabilité de sa destruction, signalez en Mairie tout nid que vous pourriez voir sur le domaine public. La destruction des nids, et dans le cas présent, ceux de frelons asiatiques, présents chez les particuliers, incombe quant à elle aux propriétaires des lieux. Les propriétaires doivent donc faire appel à une entreprise spécialisée, seule habilitée pour procéder à la destruction du nid, (adresse sur le site de la fredon 37).

NE TENTEZ SURTOUT PAS DE LES DETRUIRE VOUS-MÊME !

Les particuliers qui font enlever leurs nids de frelons peuvent prétendre à une aide de la commune. Le Conseil Municipal a voté une participation communale pour tout enlèvement de nid de frelons asiatiques, dans la limite de 50% du montant de l'intervention avec un plafond de 100€. Le remboursement est effectué sur présentation de la facture de l'entreprise, d'un justificatif de domicile et d'un RIB. La destruction des nids de frelons asiatiques (espèce invasive) reste encore la solution la plus efficace pour diminuer le nombre de reines émergentes. Si elle est difficile à mettre en œuvre du fait d'un repérage des nids compliqué avec la végétation, l'automne est une période plus favorable pour observer les nids et procéder à leur destruction.

PROCÉDURE :

- Prendre contact avec la mairie afin qu'un agent des services techniques constate la présence effective du nid de frelons.
- Contacter l'entreprise spécialisée qui interviendra sur site.
- Remplir le formulaire disponible sur le site internet de la commune pour que la mairie vous verse le montant de la participation due.

Attention : Si vous faites détruire le nid sans constatation au préalable de sa présence par les services techniques de la commune, aucune participation financière de la commune ne sera accordée.

→ Panneau pocket

"Panneau pocket" est une application mobile (gratuite) pour informer et alerter les administrés de la commune, qui sont abonnés ou de passage sur le territoire.



Il vous suffit de télécharger l'application, entrer le code postal de la commune et de mettre la commune en favori (cliquer sur le cœur pour ajouter aux favoris). Vous pouvez ajouter autant de communes que vous le souhaitez, ou chercher les informations "autour de vous". Dès qu'une information est ajoutée en Mairie, vous recevez une notification sur votre mobile.

A télécharger depuis votre mobile via Play Store, App Store, AppGallery.

Sentiers pédestres :

Des dépliants sont disponibles en Mairie sur les sentiers de la commune.

NE PAS OUBLIER QUE CES SENTIERS SONT INTERDITS AUX MOTOS ET AUX QUADS !
(suivant l'arrêté du 6 février 2008).

Pour la bonne entente, ATTENTION AU BRUIT !

Arrêté du 24 avril 2007 : relatif à la lutte contre les bruits de voisinage :

Article 19 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou l'arrosage... dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de :

- 8h30 à 12h, et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et les jours fériés de 10h à 12h

Article 20 : Tout possesseur d'animaux ou toute personne ayant la garde d'animaux, en particulier de chiens ou d'animaux de basse-cour, doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour empêcher les bruits de la nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme.

Aux utilisateurs de sanibroyeur :

Il est interdit de rejeter les eaux usées de votre sanibroyeur dans le fossé situé à proximité de votre habitation. Vos eaux usées doivent impérativement être traitées soit par :

- une fosse toutes eaux avec un épandage
- ou une fosse étanche

TOUS LES REJETS DIRECTS SONT INTERDITS !

Propreté canine :

Une déjection sur le trottoir ! De quoi vous mettre de mauvaise humeur..

Doit-on pour cela haïr toute la gent canine? Pour que votre chien soit accepté de tous, faites en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisances. Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que la chaussée et les espaces verts ne deviennent pas un dépotoir.

Pour cela il y a une seule solution : ramasser les déjections.

Ce n'est pas compliqué. Il suffit de prévoir une paire de gants ménagers et quelques serviettes en papier ou un sachet. On trouve dans le commerce des sachets spécialement destinés à cet usage.

Merci d'y veiller dès maintenant.



SÉCHERESSE

L'INDRE-ET-LOIRE EST EN VIGILANCE

16 MARS 2023

La ressource en eau est précieuse et limitée, toute l'année.
Adoptons un comportement quotidien solidaire et responsable.

Info situation

- Le manque d'eau se répète mois après mois, avec un déficit de précipitation de près de 60% pour le mois de février. Le débit des cours d'eau (déficit global entre 60 et 90%) et le niveau des nappes (recharge hivernale inférieure à 2022) sont **très préoccupants sur cette période hivernale 2022-2023**. Même en cas de pluviométrie excédentaire sur les prochaines semaines, la **reconstitution des réserves en eau souterraine** d'ici le printemps reste **difficilement envisageable**. Par conséquent, le département d'Indre-et-Loire est placé en **vigilance sécheresse** à compter du 16 mars 2023. La situation fait l'objet d'un suivi attentif des services de l'État.



PARTICULIERS

À la maison

- Vérifiez régulièrement votre compteur d'eau et réparez les fuites
- Ne laissez pas couler l'eau inutilement
- Évitez de nettoyer façades, toitures et terrasses
- Lavez votre véhicule dans une station de lavage
- Faites tourner lave-linge et lave vaisselle lorsqu'ils sont pleins, choisissez le mode "Éco"
- Installez des équipements sanitaires économes en eau (chasse d'eau, mousseur, pomme de douche)

Au jardin

- Paillez le sol pour conserver l'humidité
- Récupérez l'eau de pluie ou de rinçage
- Évitez d'arroser les pelouses
- Arrosez tard le soir pour réduire l'évaporation
- Réduire le nombre d'arrosage pour limiter l'évaporation
- Tenez compte de la pluie prévue ou déjà tombée



ENTREPRISES et COLLECTIVITÉS

- Luttez contre les fuites de réseaux
- Limitez l'arrosage des terrains de sports, massifs et espaces verts
- Optimisez les processus de production
- Mettez en place des procédés économes en eau



AGRICULTEURS

- Quand cela est possible, adaptez vos assolements
- Évitez d'arroser au delà des cultures et en conditions venteuses
- Optimisez les apports d'eau (outils d'aide à la décision)
- Luttez contre les fuites sur le matériel et les réseaux

PLUS D'INFORMATIONS SUR

www.indre-et-loire.gouv.fr/arrete-cadre-secheresse

<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>



VISITER VALLÈRES ET SES ENVIRONS



→ Gîtes / Chambres d'hôtes

- M. BURON Bernard - La Graineterie : 4 pièces pour 5 à 7 personnes (02.47.45.36.46)
- M. CHAUVIN Serge et Evelyne - 12 voie d'Azay avec 2 pièces : pour 2 personnes (06.78.49.90.07)
- Mme PRECLIN Sylvie - 34 vallée Picard : 3 chambres pour 6 personnes (02.47.96.35.91 et 06.86.32.40.25)
- M. ROUZÉ Michel - 21 rue de la Corderie : pour 2 personnes (02.47.45.33.73)
- Mme DIARD Manuella - 1 rue de Vaussouvin avec 1 chambre : pour 2 personnes (06.30.92.66.75)

→ Tourisme

- Terres d'Azay-Chinon Val de Loire
4 rue du Château 37190 AZAY LE RIDEAU
Tél. : 02 47 45 44 40
Fax : 02 47 45 31 46
Site : <http://www.azay-chinon-valde Loire.com/>



- Parc Naturel Régional Loire – Anjou – Touraine
Maison du Parc – 7 rue Jeanne d'Arc 49730 MONTSOREAU
Tél. : 02 41 53 66 00
Fax : 02 41 53 66 09
Site : www.parc-loire-anjou-touraine.fr



→ Randonnées Pédestres

Avec ses 22 sentiers de randonnées pédestres balisés représentant quelques 293 km (dont un sentier labellisé), Touraine Vallée de l'Indre vous invite à prendre le temps de flâner au cœur d'une nature préservée, empreinte d'histoire et de paysages intimes et pittoresques. C'est un territoire riche de propositions que vous pouvez découvrir sur terre, au fil de l'eau et même vu du ciel !!

Vous trouverez ci-dessous, les différents liens pour de magnifiques randonnées pédestres :

<https://www.azay-chinon-valde Loire.com/randonnees/>



→ Randonnées Equestres

2 jours de randonnée avec bois, plaines, vergers, gués et villages à traverser. Une région touristique montrant tout le patrimoine de la Touraine. Départ de Thilouze et passant par Saché (musée Balzac), Azay le Rideau (Chateau), jusqu'au château de Rigny Ussé. 44 km avec centre équestre cheval étape et gîte la première journée. Ce parcours est référencé sur le site fédéral géo cheval :

<https://cartographie.geocheval.com/cartographie/geocheval/index.html>

La route européenne d'Artagnan : le premier itinéraire équestre européen, à vocation touristique et culturel. Sur plus de 6000 km de chemins équestres, la Route européenne d'Artagnan vous emmène à la conquête d'un patrimoine naturel et culturel incroyable. Cheminez entre vallées verdoyantes, plaines cultivées, chemins forestiers ou monts enneigés et profitez des panoramas exceptionnels que vous offrent les six Routes thématiques. : <https://www.route-dartagnan.eu/>

ANNUAIRE DES ENTREPRISES

→ Artisans

- C.T.S. EIRL LECOMTE : Chauffage/tuyauterie/soudure, 2 la Giberdière - 06.73.79.34.59
- DAUTREIX Yohann : Plomberie/chauffage/dépannage, 7 le Hay - 06.34.28.49.03
- ETS Lainé (travaux de revêtement des sols et des murs) : 11 rue des moulins - 06 83 15 05 36
- FRIAS Anthony : Garage, 23 voie d'Azay - 02.47.45.45.17
- JOUAN Rémy : Tous travaux, 14 rue de la corderie _ 02.47.45.91.93
- M2 Plâtrerie - MAUNET Mickaël : 30 rue du val de Loire - 06.68.31.75.74
- MONTIGNY Guillaume : Pose de menuiserie/bois/PVC alu, 17 la vallée du vau - 09.71.46.52.51
- NRCP37 / RAFIN Nicolas : Plomberie/chauffage/dépannage, 4 rue Raymond Lucas - 06.23.59.43.69
- PINTO-MOURA Jorge : Maçonnerie, 21 rue du Vaussovin - 06.73.36.48.23
- Renard EIRL (maçonnerie) : 25 rue du val de loire - 06 89 58 23 98

→ Producteurs / Agriculteurs / Arboriculteurs

- BROUILLET James : La Giberdière - 02 47 45 45 38
- EARL La Cossonnière, Jérémy BESNARD : La Cossonnière, voie d'Azay - 06 13 70 28 07
- EARL du Veudois : 8 vallée du vau
- FOUCAULT Vincent : Jus de fruits, 12 la Giberdière - 02.47.45.93.18
- GAEC BURON : Fruits, 29 rue Greneterie - 02.47.45.36.46
- HARDY Frédéric : Vin, 40 vallée mortaise - 06.87.43.62.69
- VB Potager : 22 rue de la Haute Salle - 06.27.02.66.50

→ Services / Divers

- CHESNAIS Olivier : conseiller immobilier - 06.38.42.04.79
- Fruitouraine : négoce en fruits, les landes de Fouchault - 02.47.45.88.90
- La Buffet' : Bar/épicerie/restauration/agence postale/relais colis, 2 rue du Val de Loire - 02.47.24.76.83
- Lepron : groupes électrogènes, 13 rue Fosse des Moulins - 02.47.45.25.43
- Pizza Turone : (mardi et jeudi soir), place de la Mairie - 06.70.25.98.42
- RICHARD Grégory : conseil en gestion de patrimoine - 07.86.58.59.29
- Toutou Chic : toilettage canin/félin/rongeurs - 06.95.70.46.05

→ Santé et le Bien-être

- Infirmière, Julie DENIAU : 4 rue de la fosse de l'écu - 07 64 17 79 01 (cabinet joignable 7 jours/7)
- Masseur-Kinésithérapeute, Valérie VAILLANT : 4 rue de la fosse de l'écu - 02 47 96 52 76
- Diététicienne, Flora HUAULT : 06 30 36 06 76 (du lundi au vendre de 9h à 18h et le samedi de 9h à 12h)
- VALL' HAIR coiffure : salon de coiffure, 3bis rue des pommiers - 06.86.77.13.51
- Aurél Coif' (coiffure à domicile) - 06 80 15 56 35
- L'esthète du bien-être : Esthéticienne à domicile - 06.87.54.47.57
- MOREIRA Sonia (praticienne en shiatzu) : 6 rue fleury - 06.73.88.70.49

→ Consommons local

Le site internet « consommonslocal » a pour but de vous faire connaître les producteurs autour de chez vous et développer les circuits courts. Que vous souhaitiez acheter sur place ou commander, vous découvrirez la richesse et la diversité des producteurs du territoire de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (des produits courants aux produits spéciaux).

Consommons mieux, consommons bien : consommons local !

(Si vous êtes producteur et que vos produits ne sont pas encore proposés sur le site, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Communauté de Communes)

<https://www.comcomtvi.fr/consolocal/>



France Services - Proche de vous, proche de chez vous

France
services

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

France services, c'est le retour du service public au cœur des territoires ! Immatriculation de véhicules, carte vitale, impôts, permis de conduire, accès à vos services en ligne... À moins de 30 minutes de chez vous, dans la commune de CHEILLE, les agents de votre France services sont formés et disponibles pour vous accompagner dans vos démarches du quotidien auprès des principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA et la Poste.

Des difficultés pour accéder aux services numériques ?

Création d'une adresse mail, impression ou scan d'un justificatif, simulation d'allocations... Les agents France services vous accompagnent également dans l'utilisation des outils informatiques et numériques du quotidien et vous donne accès à un poste informatique en libre-service.

BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ?

Les agents de votre France services vous accompagnent du
Lundi au vendredi 9h00-12h30 et 13h30 à 17h00

Vous pouvez également prendre rendez-vous
sur place : 20bis rue de Chinon 37190 CHEILLE
par téléphone : 02 47 45 37 38
ou par courriel : cheille@france-services.gouv.fr





**CONSEILLER
NUMÉRIQUE**
France
services



Un Conseiller Numérique dans votre commune

INITIATION INFORMATIQUE INTERNET POUR TOUS

ORDINATEUR. TABLETTE. SMARTPHONE. INTERNET ...

**Contactez votre Conseillère numérique
pour les thématiques dont vous avez besoin !**

**Tous les accompagnements sont
GRATUITS et sur INSCRIPTION.**

Comment faire ?

- 1 Prenez rendez-vous avec votre Conseillère numérique pour diagnostiquer vos besoins et vos attentes.
- 2 Choisissez ensemble les thématiques et les dates pour un accompagnement individuel ou en petits groupes de 2-3 personnes.

**N'hésitez pas à contacter Aneta -
votre Conseillère numérique à Cheillé au 02 47 45 37 38**



France Services Cheillé
20 bis rue de Chinon
37190 Cheillé
02 47 45 37 38



MOT DU PRÉSIDENT DE LA CCTVI : ERIC LOIZON

En ce début d'année 2023, la crise énergétique est au cœur de nos préoccupations !

Le prix de l'électricité est multiplié par trois pour les collectivités, et par 10 voire 20 pour certaines entreprises. Chacun d'entre nous, dans son foyer, a déjà mesuré l'impact de l'augmentation des dépenses liées à l'énergie, malgré le bouclier tarifaire. Le constat est édifiant et les conséquences se font d'ores et déjà sentir. A l'échelle de notre Communauté de communes, cela représente près de 800 000 € de dépenses supplémentaires prévues en 2023.

En 2021, lors de l'élaboration du projet de territoire de Touraine Vallée de l'Indre, l'écocitoyenneté, la transition écologique et énergétique se sont révélées comme les priorités des dix ans à venir. Tous les élus, quelle que soit leur appartenance politique, se sont accordés pour que ces priorités soient au cœur de chacune des actions de la Communauté de communes, afin de poursuivre durablement le développement économique et social de notre beau territoire. Dans ce cadre, avec l'appui financier de l'Etat, du Conseil départemental et de la Région Centre-Val de Loire, nous rénovons nos bâtiments pour mieux les isoler, pour les chauffer avec des énergies renouvelables et implanter de la production électrique pour auto-consommer, plutôt que d'acheter.

Concrètement, quelques exemples :

- le gymnase d'Azay-le-Rideau est en cours de rénovation thermique,
- le nouvel Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des enfants de Montbazou sera chauffé par de la géothermie ; celui de Veigné sera construit avec une isolation renforcée,
- le centre routier de Sorigny produit l'équivalent de la consommation de 1 700 habitants avec ses panneaux photovoltaïques,
- et l'Office de Tourisme d'Azay-le-Rideau est isolé avec des matériaux biosourcés et il est ventilé avec une technique innovante qui nous permettra de ne pas climatiser.

Ces priorités sont également déclinées dans le Projet Educatif Territorial, et relayées par nos équipes dans les crèches, les garderies périscolaires, les accueils ados.. car, c'est évidemment par l'éducation de notre jeunesse que nous évoluerons et changerons nos comportements durablement.

Avec l'ensemble des Maires et élus de vos communes, nous travaillons de concert :

- à la réduction du chômage par l'implantation de nouvelles entreprises,
- au confort et à la qualité de l'accueil des jeunes dans les centres de loisirs dont nous avons la responsabilité dans les 22 communes,
- au développement de l'accueil des touristes, vrai générateur d'emplois,
- à l'amélioration et la sécurisation des ressources en eau potable,
- ou encore à l'installation d'équipements sportifs de plein air, tout comme au soutien des actions culturelles dans toutes les communes.

Pour terminer, je ne peux passer sous silence, l'épineux sujet des ordures ménagères qui reste un gros point noir en Indre-et-Loire, et un défi pour nous tous !

Le coût de la collecte et du traitement des poubelles est exponentiel et ce pour plusieurs années encore, nous le savons. Nous n'avons pas d'autres choix que de répercuter l'explosion des coûts de traitement et des taxes qui y sont associées, sur la taxe des ordures ménagères.

Toutefois, un tiers du poids des bacs noirs est constitué de déchets biodégradables (déchets alimentaires notamment). La seule possibilité de limiter les coûts de traitement est de composter individuellement ou collectivement ces bio-déchets.

Nous devons tous être capables de mieux trier afin de limiter le poids de nos bacs noirs. C'est notre seule alternative pour contenir l'explosion du coût de gestion de nos déchets. Tous les jours, par le comportement exemplaire de chacun, nous construisons ensemble le monde de demain. Ce n'est qu'en agissant collectivement que nous réussirons.

Soyons-en tous et toutes conscients !

Eric LOIZON
Président de Touraine Vallée de l'Indre
Maire de THILOUZE

→ Quelques mots sur la CCTVI

La Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) compte 22 communes, dont Vallères. Elle est issue de la fusion de celles d'Azay le Rideau et du Val de l'Indre. Elle a été créée le 1er janvier 2017.

Notre Communauté de communes détient 14 compétences dont le développement économique. Les dossiers relevant de ce thème sont examinés au sein d'une commission composée d'un élu municipal de chaque commune. Les sujets suivants y sont évoqués :

- Création, commercialisation, gestion et suivi des 17 zones d'activité de la CCTVI,
- Accompagnement à la création, au développement et au maintien des entreprises du territoire (ex : soutien aux investissements immobiliers, subventions, mise en relation avec des partenaires.),
- Emploi et insertion professionnelle (ex : aide à la recherche et/ou au retour à l'emploi),
- Animation, valorisation du territoire et de ses acteurs économiques.

La CCTVI a pour mission également de mettre en valeur l'économie de proximité : elle soutient l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), le savoir faire artisanal (manifestation comme Sur les Chemins des Talents), les commerces de proximité (ex : gestion de 3 commerces communautaires sur la CCTVI, aide aux petits commerçants), enfin elle soutient l'agriculture (aide à la préservation de la richesse agricole locale, aide au développement de l'agriculture biologique et diversifiée, soutien au développement de la consommation locale, des circuits courts).



Valentine Tessier

*Députée commission
développement économique*



→ Indre à vélo

En mai dernier, à Artannes-sur-Indre, Eric LOIZON (Président de la CCTVI), Sylvia Gaurier (Vice-présidente en charge du Tourisme de la CCTVI), et Présidente du Comité d'itinéraire Indre à Vélo et de nombreux acteurs touristiques étaient présents pour lancer cette nouvelle saison de l'Indre à Vélo.

Fruit d'une coopération portée par 10 Communautés de communes ou d'agglomération, 4 Départements (l'Indre-et-Loire, l'Indre, le Cher et la Creuse), 2 Régions (Centre-Val de Loire et Nouvelle Aquitaine), l'Indre à Vélo s'est doté d'un Comité d'itinéraire afin d'assurer le suivi et le développement de la véloroute.

L'ambition est de faire rayonner et faire vivre l'Indre à Vélo à travers les acteurs touristiques qui en font sa richesse tout au long de son tracé, en créant une dynamique tout à la fois fédératrice et attractive.

Avec près de 300 kilomètres reliant Bréhémont (37) à Chambon-sur-Voueize (23), avec un itinéraire principal et 4 antennes ou liaisons, l'Indre à Vélo est devenu une marque touristique incontournable.



Des villages typiques tels Chédigny ou Cormery ou des édifices de renom comme les châteaux de Chenonceau et d'Azay-le-Rideau, la forteresse de Montbazou, la Cité Royale de Loches sont reliés par ce circuit impressionnant. Au choix, des itinéraires aux niveaux « très facile » ou « facile » accessibles à tous.

On peut même y louer les fameux Vélos à hydrogène !

Retrouvez toutes les informations sur le site : <http://www.indreavelo.fr>



Une nouvelle boîte à livres

Il y a quelques mois, nous vous présentions la boîte « Livr' Libre » située sur la place de la Mairie. Aujourd'hui, nous vous présentons une deuxième boîte à livres située devant l'école (en forme de pomme). Elle a été confectionnée par le Comité des fêtes de Vallères à destination des enfants et des adolescents. Nous invitons les familles à jouer le jeu :

"Plutôt que de stocker ou de jeter, l'idée est d'échanger pour découvrir d'autres lectures. Le but est de partager et de faire circuler les livres qui ont marqué les lecteurs."

Chacun est libre de déposer un livre de son choix et d'en emprunter un autre.



Nos Joies

Stanley LOBO-GONÇALVES ALBERT né le 16/09/2022

Mina HEULOT née 08/11/2022

Ambre BARDON née le 05/12/2022

Charlie BERGEY née le 29/12/2022

Nos félicitations

Kévin MAREZAC et Brian CHARLEZ

le 30/09/2022

Nos peines ..

Huberte MERCIER est décédée le 08 novembre 2021, à l'âge de 101 ans.

Maurice BODIN est décédé le 04 janvier 2022, à l'âge de 89 ans.

Pierre GAILLARD est décédé le 17 mars 2022, à l'âge de 90 ans.

Alphonsine ROLQUIN est décédée le 03 août 2022, à l'âge de 103 ans.

Jean-Claude VIAU est décédé le 08 septembre 2022, à l'âge de 84 ans.

Roland DUBLINEAU est décédé le 30 septembre 2022, à l'âge de 90 ans.

Gilles GUERIN est décédé le 19 décembre 2022, à l'âge de 73 ans.

Mairie de Vallères

VALLERES



1 place de la Mairie

37190 VALLERES

02.47.45.45.44

secretariat@mairiedevalleres.fr

PERMANENCE DU MAIRE :

Samedi de 9h à 12h
sur rendez-vous.

ACCUEIL DU PUBLIC :

Mardi de 14h à 17h
Mercredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h
Jeudi de 14h à 17h
Vendredi de 9h à 12h
Samedi de 9h à 12h

COMITE DE REDACTION :

Jean-Luc CADIOU
Guillaume VAN GHELDER
Valentine TESSIER

PHOTOS :

Guillaume VAN GHELDER